

Tous
engagés

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

¹ Inclus les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 1,25 % pour l'année 2019.

Excédents avant ristournes aux membres	11 552 k\$
Virements réglementaires et autres	(3 133) k\$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	(1) k\$
Ristournes aux membres	(2 051) k\$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(273) k\$
Récupération d'impôts	546 k\$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (ristournes aux membres)	1 506 k\$
Utilisation RRE (FADM)	273 k\$
Alimentation RRE	(2 949) k\$
Alimentation Réserve générale	(5 470) k\$
Solde à répartir	0 \$

PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

RISTOURNE
AUX MEMBRES ²
2 044 420 \$

FONDS D'AIDE
AU DÉVELOPPEMENT
DU MILIEU ²
273 287 \$

² La ristourne aux membres après récupérations d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

³ Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

		TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		
		PARTICULIERS	ENTREPRISES	
RISTOURNE VOLUMES	Comptes	204 997 \$	0,61 \$	0,61 \$
	Épargne et placement	236 243 \$	0,61 \$	0,61 \$
	Fonds	142 280 \$	0,61 \$	0,61 \$
	Prêts et marges de crédit	682 174 \$	0,61 \$	0,61 \$
	Assurances ³	309 647 \$	23 \$ / 1 000 \$ PRIME	
RISTOURNE PRODUITS	Ristourne produits ³	469 079 \$	MONTANT DE 50 \$ ⁴	